Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_96-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29

Vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 6

Date de la convocation
23 juin 2026

N° de la délibération
2026-96

L'an 2026, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 23 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 23 juin 2026.

Présents (27) : M. Christian TROADEC, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Catherine BOULANGER, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Alan LE BUREL, Patrice LE DU, Yann MANAC'H, Jean-Yves NICOLAS, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (2) : Hélène GUILLEMOT à Evelyne LE GUERN, Valérie LUCAS à Christian TROADEC

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Daniel COTTEN

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 3 juillet 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 3 juillet 2026

Approbation d'une convention de mise à disposition d'un adjoint administratif (cat C) chargé de l'assistance juridique et de la commande publique, au profit de la Ville de Carhaix, pour assurer le suivi des contrats, des assurances, à raison de 5% du temps complet, à compter du 1er septembre 2026

Rapporteur : Isabelle AUFFRET

Annexe convention MAD adjoint administratif chargé du suivi des contrats d'assurance

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Les modalités de mise à disposition entre les deux parties sont contenues dans une convention qui précise notamment les points suivants :

- La durée hebdomadaire du travail et la répartition des jours travaillés
- La durée de la mise à disposition

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_96-DE

- La gestion de la situation administrative de l'agent
- Le contrôle et l'évaluation de l'activité de l'agent
- Le remboursement des rémunérations et des charges sociales correspondantes

La mutualisation du personnel est engagée depuis plusieurs années et se poursuit afin d'assurer un service public de qualité. Le poste chargé de l'assistance juridique et de la commande publique, a été créé par délibération du conseil communautaire le 21 Décembre 2023. Il a été pourvu au 1er février 2024.

Après deux années de fonctionnement, il est envisagé de compléter la fiche de poste par l'ajout du suivi des contrats d'assurances de Poher communauté et de la Ville de Carhaix.

Les missions concernées sont les suivantes :

- Etablir un tableau de bord permettant de recenser les différents contrats engagés par entités juridiques (Poher communauté, Ville de Carhaix, CCAS de Carhaix, CIAS du Poher)
- Informer la direction des finances des montants prévisionnels annuels à budgétiser pour chaque entité
- S'assurer que le mandatement des dépenses respectives par budget soit annuellement effectué, et que les montants payés soient conformes aux conditions du marché public correspondant
- Anticiper la fin des engagements par un système d'alerte
- Accompagner les responsables de service dans l'identification des besoins et du niveau des garanties à souscrire
- Suivre les formations relatives à l'identification des risques encourus, afin de cerner les besoins et niveaux des garanties à souscrire
- Assurer une veille juridique dans ce domaine

Il est proposé la signature d'une convention de mise à disposition, au profit de la Ville de Carhaix, à raison de 5% du temps complet, à compter du 1er Septembre 2026, pour un an renouvelable 2 fois.

L'agent a donné son accord par courrier en date du 18 Mai 2026.

Le Comité Social Territorial (CST) a émis un avis favorable à l'unanimité le 2 Juin 2026

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec 23 voix pour et 6 abstentions (Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Émilie LUQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS) :

- **Approuvent la signature de la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif (cat C) de Poher communauté, chargé de l'assistance juridique et de la commande publique, au profit de la Ville de Carhaix, pour assurer le suivi des contrats des assurances, à raison de 5% du temps complet, à compter du 1er Septembre 2026**
- **Autorisent le Maire ou la conseillère municipale, déléguée aux Ressources Humaines, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**
- **Autorisent le Maire, à inscrire les crédits correspondants au budget**

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 30 juin 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER - 29270 -